



CONSEIL MUNICIPAL DU

8 avril 2019

Ont assisté à la séance : Madame JACQUEMOT, Maire, Messieurs REMOND, MARAND, Madame RENAUDIN, Maires Adjoints – Mesdames et Messieurs CUYERS, GERMAIN, JACQUEMIN, SZPUNAR, JOLIVET, HUREAU, LEGENDRE, ROUSSEAU, GORRET Conseillers.

Absents excusés : M. BEAULIER (pouvoir à M. HUREAU)
M. LARGILLIER (pouvoir à Mme JACQUEMOT)

Secrétaire de Séance : Mme Nelly RENAUDIN

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 mars 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 11 mars 2019.

BUDGET COMMUNE

Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2018 qui présente :

Un excédent de fonctionnement de 498461.79 €

Un déficit d'investissement de 31352.28 €

Compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 tenu par la trésorerie de Nangis.

Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

377809.51 € en compte 002 fonctionnement.

120652.28 € en compte 1068 investissement.

Taxes directes locales 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité maintient les taux des taxes directes locales comme suit :

Habitation 20.25 %

Foncier bâti 11.53 %

Foncier non bâti 41.07 %

Budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2019 qui s'équilibre à :

1275948.51 € en section de fonctionnement

801559.79 € en section d'investissement.

Engagement des dépenses à imputer sur l'article 6232

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter en détail les dépenses du compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2018 qui présente :

Un excédent de fonctionnement de 38171.25€

Un excédent d'investissement de 56423.20€

Compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2018 tenu par la trésorerie de Nangis.

Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement de :
38171.25 € en compte 002 fonctionnement.

Budget primitif 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité vote le budget primitif 2016 qui s'équilibre à :
69899.23 € en section de fonctionnement
80614.32 € en section d'investissement

Groupement d'intérêt public « ID 77 »

Le maire expose : « ID77 » est un groupement d'intérêt public qui s'adresse aux communes et groupements de collectivités qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement, de conseils, d'appuis techniques, d'actions de sensibilisation ou de ressources diverses en réponse à leurs besoins dans les domaines aussi variés que l'aménagement du territoire, les mobilités, l'environnement, la culture....

Le conseil municipal, 14 voix pour 1 abstention M. Valéry LEGENDRE, décide d'adhérer au groupement d'intérêt public ID77 et autorise le maire à signer la convention.

Vente de la parcelle

Suite à une demande de M. VERON, le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise le Maire à lui vendre une parcelle cadastrée C148 d'une superficie de 152 m² au hameau de Granvillé rue de la Couture (ancien lavoir)
- fixe à 100 euros le prix de la parcelle
- autorise le maire à signer l'acte de vente et tous les documents se rapportant à ce dossier
- dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public due par ENEDIS au taux maximum.

INFORMATION

Le Maire informe le conseil municipal

- Au dernier conseil d'école les parents d'élèves titulaires et suppléants ont présenté leur démission.
- Après renseignements, la mise en place d'un contrat civique pour un jeune de notre commune aurait un coût. Le conseil municipal à l'unanimité décide donc de ne pas signer ce contrat. Néanmoins il accepte la possibilité de passer une convention afin de mettre à disposition des heures de travail pour une association qui souhaiterait s'engager dans cette procédure

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 H 20.